

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Montréal, le 26 février 2016

[REDACTED]

**Objet: Demande d'accès – Statistiques sur les plaintes en valeurs mobilières
N/D : GDC05-06-01-2332**

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »), le 23 février 2016, concernant l'objet mentionné en titre.

En réponse à votre requête, nous vous transmettons les renseignements suivants.

L'Autorité offre un guichet unique pour traiter l'ensemble des dénonciations et des plaintes qui lui sont soumises. Dans le cadre de son mandat de protection, elle offre un service d'assistance pour le public qui dépose des plaintes ou des dénonciations ainsi qu'un service de règlement de différends sur une base volontaire de médiation ou de conciliation entre le consommateur et la personne ou l'entreprise avec qui il a fait affaire.

Nous vous référons aux rapports annuels de l'Autorité, lesquels sont disponibles sur le site Web de notre organisation (www.lautorite.qc.ca), dans lequel vous trouverez des statistiques sur le nombre de plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2015.

Vous noterez que ces statistiques comprennent, notamment, les plaintes concernant les entreprises assujetties, toutes catégories d'inscription confondues. L'information disponible concernant spécifiquement les valeurs mobilières est la suivante :

- 2012-2013 : 183 plaintes
- 2013-2014 : 151 plaintes
- 2014-2015 : 118 plaintes.

Vous noterez que ces informations vous sont transmises en fonction de l'exercice financier de l'Autorité et non en fonction de l'année civile.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Substitut à la responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers